

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2024	Le seize décembre deux mil vingt-quatre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 03 décembre 2024	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE Coentin LECOMTE, Maryvonne DAVOT, Monique INFRAY, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Philippe MAUGER, Guy COTTREZ, Stéphane BREHAM, Hervé LOUR, Chantal INFRAY, William BERTRAND
Nombre de Conseillers	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Albert NANIYOULA à Marie-Claude LAURET, Carole HERVAGULT à Ludovic GUIOT, Daniel BREINER à Pascal MARIE, Nadine DESCHAMPS à Cédric VIGUERARD, Arnaud DAMIEN à Philippe MAUGER
En exercice..... 27	<u>Étaient absents</u> : Anthony LE PENNEC, Manuella FERREIRA, Olivier MOHLO
Présents 19	<u>Secrétaire de séance</u> : Maryvonne DAVOT
Pouvoirs 05	
Votants 24	

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

24.74 – DECISIONS BUDGETAIRES - Tarifs des concessions du cimetière

Rapporteur : Léon TAISNE

Comme chaque année le Conseil Municipal doit se prononcer sur la revalorisation des tarifs de concessions du cimetière.

Vu l'avis de la Commission 1 du 02 décembre 2024,

A compter du 1^{er} janvier 2025, il est proposé de revaloriser de 2% les tarifs du cimetière comme suit :

CIMETIERE		Tarifs 2024	Tarifs 2025
Concession 30 ans	La concession (jusqu'à 3 m ²)	273 €	278 €
	Coût du m ² supplémentaire (au-delà de 3 m ²)	135 €	138 €
Concession 50 ans	La concession (jusqu'à 3 m ²)	595 €	607 €
	Coût du m ² supplémentaire (au-delà de 3 m ²)	277 €	283 €
COLUMBARIUM		Tarifs 2024	Tarifs 2025
Concession de 15 ans		273 €	278 €
Concession de 30 ans		489 €	499 €
CAVURNES		Tarifs 2024	Tarifs 2025
Concession 15 ans		273 €	278 €
Concession 30 ans		489 €	499 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- DE REVALORISER de 2% les tarifs du cimetière, à compter du 1er janvier 2025, comme ci-dessus désignés.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.


Le/La secrétaire de séance


Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET (Eure)